



Etablissement identifié sous le numéro 0810038B

Année scolaire 2021-2022

N° de séance : 03

Procès verbal du conseil d'administration du 03 décembre 2021

Ouverture de séance : 17 h 30

16 membres du conseil sont présents.

Secrétariat de séance : Freddy TOMMASI, Principal du collège et Sandrine PASCAL, Principale-Adjointe

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 30 par Monsieur TOMMASI, Principal du collège.

1. Compte-rendu du conseil d'administration du 09 novembre 2021

Monsieur Le Principal soumet au vote le compte-rendu du conseil d'administration du 09 novembre 2021. Celui-ci ne donne lieu à aucune remarque.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des 16 membres présents.

Arrivée d'une représentante élue des parents d'élèves à 17h45.

2. Vie intérieure de l'établissement

Attributions de la commission permanente

Monsieur Le Principal explique aux membres qu'une commission permanente, dans laquelle tous les personnels sont représentés, n'est créée qu'à la double condition que le conseil d'administration se soit prononcé sur sa création et sur les compétences qu'il entend lui déléguer éventuellement, à savoir :

- le programme de l'association sportive fonctionnant au sein de l'établissement,
- les modalités de participation au plan d'action du groupement d'établissements pour la formation des adultes auquel l'établissement adhère,
- la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires,
- le programme d'actions établi par le conseil école-collège,
- les questions relatives à l'accueil et l'information des parents d'élèves,
- les questions relatives à l'acceptation des legs et des dons,
- l'adoption du plan de prévention de la violence.

Il explique aussi les compétences qui ne peuvent pas être déléguées à cette instance notamment les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont dispose l'établissement, qui seront définies en conseil pédagogique puis présentés et soumis au vote dans le cadre du conseil d'administration.

La commission permanente serait soumise aux règles identiques à celles appliquées pour le conseil d'administration en termes de délai d'invitation de ses membres.

Après échanges dans le cadre du conseil d'administration, les membres ne souhaitent pas pour cette année scolaire la création d'une commission permanente.

Pour : 4 Contre : 13 Abstentions : 0

3 . Vie extérieure de l'établissement

Conventions diverses

Monsieur Le Principal informe les membres du conseil d'administration qu'il n'y a pas de convention à présenter.

4 . Affaires financières

- Budget prévisionnel 2022
- Décision budgétaire modificative
- Décision de l'ordonnateur

Madame l'adjointe-gestionnaire présente le budget prévisionnel 2022 (cf. pièces jointes) ; monsieur Le Principal la remercie pour son travail de qualité et le temps passé à la préparation du budget.

Monsieur Le Principal soumet au vote l'adoption du budget 2022

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Un représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation demande si le budget est modifié à la hausse si les effectifs prévisionnels augmentent. Madame l'adjointe-gestionnaire explique que le budget peut varier au cours de l'année.

Un représentant élu des personnels ATTS demande si le service ALO est uniquement financé par le service SRH. Madame l'adjointe-gestionnaire explique les sources de financement de ce service.

Les membres du conseil d'administration sont informés que des panneaux photovoltaïques sont en cours d'installation. Monsieur Le Principal salut cette initiative impulsée par le Département. Le surplus d'électricité produit sera revendu à EDF. Monsieur Le Principal ne sait pas si l'établissement bénéficiera de cette recette. La question est posée à monsieur CATALOUBE, qui apportera des éléments de réponse dès que possible. Monsieur Le Principal souligne toutefois que le panneau relié à l'installation générale est celui destiné au collège de Lautrec.

5 . Questions diverses

Une représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation présente un voyage envisagé au mois d'avril à Verdun et Oradour-sur-Glane et proposé aux 40 élèves de la classe défense des niveaux 4^{ème} et 3^{ème}. Le prix s'élèverait à 200 € environ pour le séjour de trois jours. Des subventions sont en cours. Elle précise que les élèves sont engagés pour mener des actions qui permettraient de baisser encore le prix. Une estimation de 60 € pourrait selon elle être demandé aux familles. Monsieur CANTALOUBE, représentant du Département, souligne l'intérêt du projet et considère que le devoir de mémoire est fondamental pour les jeunes générations. Il est du reste sensible à la participation des élèves aux commémorations du 11 novembre qui ont permis de donner à celles-ci une autre dimension.

Monsieur Le Principal précise que le séjour au ski est en cours de finalisation. Il précise qu'il est difficile encore de savoir combien d'élèves vont s'y inscrire. La tenue du voyage sera interrogée si trop peu d'élèves y sont inscrits. Monsieur Le Principal souligne toutefois la difficulté d'organiser des voyages scolaires dans le contexte actuel liée à la gestion de la crise sanitaire.

Madame l'adjointe-gestionnaire informe que le don de 1300 € de l'Association des Parents d'Elèves (APE) a fait l'objet d'une opération budgétaire. Monsieur Le Principal remercie les représentants des parents pour ce don.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'administration s'achève à 19h10.

La Principale Adjointe

Sandrine Pascal

